

Charte de déontologie

Article 1

L'association est indépendante, non politique, non confessionnelle et sans but lucratif.

Article 2.

Les membres adhèrent pour y mener des actions à titre bénévole.

Article 3

Chaque membre respecte l'esprit de droit, de liberté d'expression, et se plie aux décisions internes prises en assemblées.

Article 4

Chaque membre s'engage à signer la « Charte du Management Equitable » publiée par l'AFraME et à s'y conformer dans toute la mesure du possible dans ses actes de management.

Article 5

Chaque membre s'engage à mettre à disposition de tous les autres adhérents, tout ou partie de son savoir-faire dans la mesure où aucun secret professionnel, commercial ou industriel n'est enfreint. Chaque membre s'engage à respecter la confidentialité des informations de l'AFraME auxquelles il a accès.

Article 6

Les membres de l'association se portent volontaires pour accomplir des missions précises et s'engagent à tenir les objectifs fixés. Ils sont tenus à l'engagement moral de contribuer aux contenus diffusés par l'association, et de participer activement, sauf cas de force majeure, aux événements organisés par l'association.

Article 7

Dans le cadre des démarches menées pour l'association, les membres agissent au nom de l'association et non en leur nom propre. Ils doivent différencier leurs démarches personnelles de celles effectuées pour le compte de l'association. Un adhérent ne peut représenter l'association que s'il est dûment mandaté par le président ou son délégué.

Article 8

Chaque membre se doit d'adopter en toutes circonstances un comportement respectueux des propositions adoptées, des engagements pris et des accords conclus par l'association. Chaque membre s'engage à s'abstenir de toute attaque publique personnelle, directe ou indirecte, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'association, envers un autre membre de l'association. Chaque membre s'engage à s'abstenir de toute prise de position publique dite ou qualifiable de "personnelle" en regard de la vie de l'association et des activités ou événements qui y sont organisés.

Article 9

Les informations fournies par chaque membre, lors de l'inscription et ultérieurement, seront réputées exactes sous la totale responsabilité de la personne qui les a produites.

Article 10

Le site web de l'AFraME, en accord avec la loi Informatique et Libertés, est enregistré auprès de la C.N.I.L. L'association s'engage à respecter l'ensemble des lois concernant la mise en place et l'activité



d'un site Internet. Cet engagement vaut également pour le site Intranet et la messagerie électronique.